

---

**Nombre de membres****en exercice:** 11**Présents :** 11**Votants:** 11**Séance du 10 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée le 10 février 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Christine BOY, Yoann BERGOUNIOUX, Pascal RICHARD, Laurence MONESTIER, Cedric PAGANEL, Yoann MARCOULY, Laetitia BLANC, Sabine BLANC DUBREUIL

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:**

---

Validation du compte-rendu de la réunion du 19/12/2021 :

Le compte-rendu est validé.

Remplacer usine à bitume par centrale d'enrobage

### 1- Centrale d'enrobage EUROVIA

Présentation du projet :

Les ASF ont chargé l'entreprise EUROVIA de refaire 25 kms d'autoroute à bitumer entre le sud de Labastide-Murat et le niveau de Calès. Une consultation est ouverte en mairie de Séniergues pendant les heures d'ouverture pour 4 semaines du 20 janvier au 21 février inclus. Le Maire est tenu de mettre en œuvre l'arrêté préceptoral et de s'assurer que les dossiers sont disponibles en mairie, ainsi que le registre de consultation du public pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette installation est temporaire pour une durée de travail effectif de 12 semaines. Cette plateforme appartenant aux ASF VINCI a déjà été utilisée il y a 20 ans, lors de la construction de l'autoroute. L'accès des poids lourds se fera uniquement par l'autoroute. Démarrage du chantier le 31 mai 2022 jusqu'au 6 juillet, arrêt pendant juillet août, reprise du chantier le 31 août jusqu'à mi-octobre. Ce chantier fonctionnera du lundi au jeudi de 6 h à 18 heures.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis motivé sur le projet d'installation d'une centrale d'enrobage temporaire à chaud située plate-forme de l'A20, sur la commune de Séniergues. Il rappelle également que seul pourra être pris en considération un avis exprimé par voie de délibération qui doit être transmis au plus tard le 7 mars 2022 soit 15 jours après la clôture de la consultation au public.

La consultation au public, est ouverte depuis le 24 janvier 2022 et ce jusqu'au 21 février 2022 inclus.

Le dossier de la centrale d'enrobé à chaud de la société EUROVIA, soumis à l'avis du Conseil municipal, est analysé par les élus et doit être considéré comme bien instruit.

Le dossier présenté est un dossier clair, bien documenté, qui s'appuie sur la compétence d'un bureau d'étude reconnu au niveau national et qui présente des mesures pour prendre en compte les impacts du projet sur l'environnement et la santé de la population.

Toutefois, des inquiétudes subsistent tant au niveau des élus que des habitants

– le site est situé à proximité d'habitations, qui seraient impactées par des nuisances : odeurs, bruit, pollution, flux de poids-lourds, etc...

– en l'état actuel des connaissances, les difficultés à mesurer l'impact sur la population et l'environnement naturel doivent être prises en compte, surtout en terme de rejets toxiques.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'attendre la fin de l'avis au public, de prendre connaissance des observations et propositions recueillies dans le registre de consultation, de les considérer avant de se prononcer et de donner un avis.

La date du mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 20 heures 30 est retenue pour donner un avis.

## **2- Devis portails du cimetière et du logement communal au dessus de la mairie**

Un devis de l'entreprise Malbeth située à PAYRAC est présenté au conseil. Le montant total est de 3 660 € TTC pour les deux portails portails, celui du cimetière sera peint en noir. Le conseil demande que le portail du logement soit aussi peint en couleur marron ton bois / rouille.

Le devis est validé et adopté à l'unanimité.

## **3- Rachat de parcelles ASF sur la commune de Sènièrgues**

La mairie a reçu un mail de Vinci ASF au sujet de terrains situés sur la commune de Sènièrgues au lieu dit places du lac. Ces terrains, d'une superficie totale d'environ 9 000 m<sup>2</sup>, pourraient faire l'objet d'un petit développement économique en y implantant un petit parc photovoltaïque inférieur à 250 KW, des bornes de recharge pour véhicule électrique, une petite halle de produits régionaux et un point snack lotois. Un mail des ASF demande à la commune de transmettre une offre de prix au regard du devenir de ces emprises.

Lætitia Blanc propose d'effectuer une demande à démarches-simplifiées à France Domaine qui peut proposer un prix d'achat.

Le Conseil décide de faire une offre de prix d'un montant de 3 000 € HT.

## **4- Devis tri-couche chemin de Gachard**

Analyse des devis. Il semble que la grave émulsion tiendra mieux que le 0/20. Michel Mespoulet doit se renseigner auprès des services voiries de la communauté de communes pour s'assurer de la meilleure option à retenir. Décision reportée au 1<sup>er</sup> mars.

## 5- Questions diverses

- Point sur les derniers permis de construire
- Présentation de OPEN ADS, outil de dépôt des permis de construire instruits désormais par la communauté de communes
- Diffusion du bulletin municipal à effectuer
- L'association Kratchou demande 2 dates pour organiser un vide-grenier. La location sera facturée 30 € le 10 avril et le 22 mai 2022
- Maison de santé : départ du docteur Ravaud.
- Causs'Energie : un terrain vendu pour construction de bureaux/entrepôts entreprise GMT

### Tour de table

Michel Mespoulet :

En tant que délégué et vice-président du syndicat du bassin versant du Céou, il informe le conseil que le PPG est validé. Contact avec Mme Tamié pour la voirie intercommunautaire. Problèmes de dépôts aux containers poubelles au cimetière.

Yoann Bergounioux : indique que l'entreprise Candailé doit récupérer les pierres des fondations d'un bâtiment pour les déposer chemin de Mazéou. Une tranchée sera faite sur la route pour brancher au transformateur. Vérifier l'état des lieux.

Christine Boy : indique que 3 plantes ont été volées devant le foyer rural.

Pascal Richard : indique que le battant de la grosse cloche a été changé. Le battant a été conservé et pourrait servir à caler la pierre pour fixer la plaque mémorielle.

Jean-Jacques Delbert : indique que certains entretiens ou des réparations sont à effectuer au foyer rural. Il signale que certaines plaques de rue manquent de précision.

Lætitia Blanc : signale la vitesse excessive route de Genevrière et demande la pose d'un ralentisseur.

La séance est levée à 23 H 45